

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 12 janvier 2015**

Date de la convocation : 06/01/2015

Le douze janvier deux mille quinze à 20 heures 00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BAQUE, Maire

Présents : MM Jean-Pierre BAQUE, Maire, Nicole JOULLIE, Didier SARKISSIAN, François BUFFIN, Emerick DALLA-BARBA, Maires Adjoints, Josiane POURQUE, Cécilia DEVAUX, Laurence TOMASELLO, Dimitri RANSAN, Gaston REY, \_Isabelle LUSTRI, Mathieu MENDOUSSE, Pascal DALLA-BARBA, Christian BEGUE

Excusé : Paolo DE ALMEIDA

Secrétaire de séance : Dimitri RANSAN

Lecture du compte rendu de la dernière réunion.

**CHAPELLE DE LA CASTAGNERE**

Monsieur Lapart est venu visiter la chapelle et examiner le mobilier.

Il faut contacter le CAUE pour les travaux.

**SICTOM**

Monsieur Didier Sarkissian a assisté à une réunion du SICTOM concernant les orientations budgétaires 2015

**PORCHE**

Monsieur Emerick DALLA-BARBA a rencontré le CAUE sur place. Il est urgent d'effectuer l'étanchéité du balcon car actuellement, l'eau s'infiltré et provoque des dégâts. Les autres travaux d'entretien, refaire des joints et nettoyage des pierres, ne sont pas urgents

**ERDF**

Monsieur François BUFFIN fait un compte rendu de la réunion avec ERDF. Il faut nommer un correspondant « catastrophes » (orages, tempêtes,...etc). Ce référent sera en relation avec ERDF et guidera les équipes sur le terrain.

Le conseil municipal désigne Monsieur François BUFFIN comme correspondant intempéries.

**LOTISSEMENT COULOUMERE**

Le Toit Familial de Gascogne serait éventuellement intéressé par 3 lots pour construire 6 maisons.

Avant de commencer les travaux, il convient de déplacer une ligne électrique. Cette ligne aérienne sera supprimée et remplacée par une ligne enterrée.

Une réunion avec ERDF est prévue le mardi 20 janvier 2015 et le projet initial du tracé de cette ligne sera peut-être modifié.

Monsieur Arquier accepte de vendre une bande de terrain pour réaliser une plantation d'arbres.

**VOIRIE**

La Communauté de Communes Val de Gers souhaitait prendre la compétence voirie pour augmenter sa DGF

Après 3 réunions et beaucoup de travail pour effectuer un relevé de la totalité des voiries, un vote, à bulletin secret, a eu lieu lors d'un conseil communautaire. Une majorité ayant voté contre, la compétence voirie ne sera pas transférée à la communauté de communes.

## **DROIT DE PREEMPTION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur et Madame Franck POUGET vendent un fonds de commerce, alimentation générale, presse, tabac, jeux situé Quartier Saint-Sauveur à Barran et que cet immeuble étant situé dans le périmètre de la ZAD de St Sauveur, la commune a droit de préemption.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE que la commune n'exercera pas son droit de préemption sur la vente de ce fonds de commerce

## **INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la législation en vigueur fait obligation aux communes de loger les instituteurs exerçant dans une école publique ou de leur verser une indemnité lorsqu'elles sont dans l'impossibilité de mettre à leur disposition un logement convenable.

L'Etat fixe le montant de cette indemnité, après avis du conseil départemental de l'Education Nationale et des conseils municipaux. L'Etat propose de porter l'indemnité de base de 242 € à 244 €. Le conseil municipal doit émettre un avis sur cette proposition.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal

DECIDE d'accepter la proposition d'augmenter l'indemnité représentative de logement de 242 à 244 €, soit une progression de 3,6 % par rapport à 2013.

## **TARIFS LOCATION FOYER**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

Décide de modifier les tarifs de location du foyer familial qui seront applicables à compter du 1er février 2015

1/ ASSOCIATIONS BARRANNAISES : **GRATUIT** sous réserve de nettoyage

2/ PARTICULIERS BARRANNAIS pour fêtes de famille et

ASSOCIATIONS LEGALES NON BARRANNAISES dont un Barrannais est membre :

a – location salle seule 60 €

b – location salle + cuisine 110 €

3/ ASSOCIATIONS ou PARTICULIERS NON BARRANNAISE

a – location salle seule 510 €

b – location salle + cuisine 710 €

4/ NETTOYAGE

Les utilisateurs sont tenus de rendre les locaux propres.

Les associations et particuliers qui ne souhaitent pas effectuer le nettoyage complet du Foyer Familial devront verser une participation de 300 €

5/ ASSURANCE

Une attestation d'assurance couvrant la location doit être fournie à la remise des clés

## **Maison Saint-Vignes et Dutil**

Les employés vont nettoyer les terrains derrière ces maisons.

## **CIMETIERE**

Suite à la proposition de l'entreprise ELABOR de gestion du cimetière, le conseil municipal procède à un vote.

Résultat du vote : 13 pour, 1 abstention

Le devis est accepté pour un montant de 14 929,57 € HT, payable sur 3 ans.

**ABRIS BUS**

Les enfants qui attendent le bus scolaire le matin sont obligés de traverser la route pour monter dans le bus. Cette situation est dangereuse. Il faut étudier ce problème.

**PANNEAUX PUBLICITAIRE**

Il faut réfléchir à ce problème qui sera débattu lors d'un prochain conseil.

**ANCIEN TRANSFORMATEUR**

Le conseil municipal demande à ERDF la démolition du transformateur situé sur le parking de Saint-Sauveur

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H